

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : samedi 9 juillet 2022 à 10h00

Convocation et ordre du jour du : 28 juin 2022

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. Philippe Piquet, M. David Dubois, M. Maxime Sgard, Mme Ludivine Dufour, M. Dominique Loridan, M. Joël Desein, Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie STRYJKOWSKI, Monsieur COURBY Christophe

Absents non excusés : néant

Procurations : de Mme Marie Strykowski à M. Aurélien Dommanget, de M. Christophe Courby à M. Maxime Sgard.

Assistance : Mme Flore Gilliot, secrétaire de mairie.

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation et ratification du compte-rendu du 24 mai 2022

Le compte-rendu de la réunion du 24 mai est approuvé et signé par les présents

3 Informations au conseil

M. Dommanget, maire, demande que les points suivants puissent être ajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération sur l'achat d'un tableau par la commune
- Changement de maquette budgétaire, passage à la version M57.

Le conseil accepte l'ajout de ces deux points.

M. Dommanget, maire, informe le conseil des nouvelles suivantes :

1. La commune a reçu un courrier du service Alimentation-Développement durable du Département pour un appel à projets. Des subventions peuvent être allouées à des projets portés par :
 - les communes (Clerques non éligible)
 - les associations
 - les SCOPs
 - les agriculteurs
2. Un groupe de travail sur le marais audomarois va être créé en vue de l'extension de son périmètre, notamment à la vallée de la Hem (bassin versant). Un questionnaire doit être retourné pour le 29 juillet, portant sur 4 caractéristiques notables de la commune. Après discussion il ressort que les points suivants semblent pertinents :
 - La Hem, la Peupleraie et l'ancienne Pisciculture d'Audenfort
 - Les Coteaux calcaires
 - L'église de Clerques (13^e siècle).
3. La commune a reçu un courrier du Parc régional des Caps et Marais d'Opale au sujet des « géoparks transmanche » (le Kent côté britannique). Un avis doit être retourné pour le 1^{er} septembre. Clerques est concerné par la zone 14 ; Chapelle Saint Louis et Coteaux calcaires. Le conseil approuve l'adhésion de Clerques à ce projet.

4. La CCPL a rédigé une charte de bon usage de ses pages Facebook. La commune de Clerques pourra s'en inspirer pour le bon usage de son site Internet en construction
5. Des problèmes de voisinage sont encore rapportés à l'impasse de la Pisciculture ; aboiements, agression verbale, divagation de chiens. M. Dommanget va faire un signalement à la Gendarmerie.
6. La parcelle de 1800m² sise impasse de la Pisciculture dont le propriétaire britannique ne répond jamais aux sollicitations de la mairie fait encore l'objet d'appropriation illégale de la part de certains voisins.
7. Un retour sur le diagnostic des ponts a été reçu. Il ne concerne que le pont du gué d'Audenfort et fait état de la dégradation de la rambarde, ce que la commune n'ignorait pas. Aucune information sur l'état des trois autres ponts ne nous a été communiquée.
8. M. Dessein et M Dubois ont participé à une réunion Natura 2000 à Boulogne le 6 juillet. Une séance d'information sur la présidence des COPIL (comités de pilotage) sera organisée prochainement par le Parc Naturel. Elle sera commune à plusieurs sites (Clerques, Audrehem ...)
9. Un élagage est nécessaire au Val pour le passage de la fibre optique vers la maison « l'Essence des bois ». M. Dommanget coordonnera cette opération.

4 Délibération sur la subvention du Comité des Fêtes

La commune a pris en charge l'installation d'un podium pour un montant de 400€ lors de la fête de la musique et la prestation de l'Harmonie musicale de Oye Plage lors de la ducasse pour un montant de 300€.

Le comité des fêtes sollicite une subvention de 100€.

Après délibération il est procédé à un vote à main levée.

Pour l'octroi d'une subvention de 100€	8 voix (6 présents et 2 procurations)
Contre l'octroi	0 voix
Abstention	3 voix

L'octroi d'une subvention de 100€ au Comité des Fêtes est approuvé.

5 Délibération sur la publicité des actes municipaux

A compter du 1^{er} juillet la publicité des actes municipaux doit se faire sur un site internet pour les communes de plus de 3500 habitants.

Les élus délibèrent et à l'unanimité décident de maintenir l'affichage sur les panneaux de la commune de Clerques. Cette décision sera revue dès la mise en service du site Internet de la commune.

6 Délibération sur la convention de médiation préalable obligatoire

En vue de désengorger la justice administrative cette convention prévoit une procédure de médiation en cas de contentieux avec un employé de la commune.

La médiation est payée par le biais de la cotisation à la Médiation Préalable Obligatoire.

Après délibération le conseil manifeste son intérêt pour cette convention et prend sa décision après réception de la proposition de convention personnalisée.

7 Délibération sur l'achat d'un tableau par la commune

M. Dommanget soumet au conseil l'approbation de l'achat par la commune à l'artiste Udo Hunka d'un tableau sur verre représentant la statue du Semeur pour un montant de 600€.

Après délibération il est procédé à un vote à main levée.

Pour l'achat du tableau	10 voix (8 présents et 2 procurations)
Contre l'achat	0 voix
Abstention	1 voix

8 Passage à la maquette budgétaire M57

Actuellement c'est la maquette 14 qui est utilisée pour le suivi budgétaire de la commune de Clerques. Mme Ludivine Dufour, 1^{ère} adjointe, ainsi que M. Corby Christophe, 3^{ème} adjoint ont suivi une formation à l'usage de la nouvelle maquette le 29 juin à Hocquinghen.

Le passage à la maquette M57 pourra se faire à partir du 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle maquette apporte de la simplification, par exemple il y aura un compte unique alors qu'aujourd'hui il existe un compte administratif et un compte de gestion.

Un inventaire strict de toutes les immobilisations sera obligatoire avec cette nouvelle maquette.

Pour les communes de moins de 3500 habitants cet inventaire pourra être effectué par lots.

Actuellement c'est le comptable public qui gère notre inventaire.

Une dotation aux amortissements sera mise en place avec la nouvelle maquette.

Il sera aussi possible de créer un plan pluriannuel de financement.

Il ne sera plus obligatoire de procéder à des décisions modificatives du budget et des dépenses imprévues seront possibles.

Le budget pourra être ajusté dans la limite d'une variation de 7,5%.

La commune bénéficiera d'une aide de la DGFI si elle met en place la maquette M57 dès 2023.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité l'utilisation de la maquette M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

9 Questions diverses

9.1 Rambarde du pont du gué d'Audenfort

En retard mais toujours d'actualité, achat des matériaux à faire.

9.2 Projet de lotissement route de Guémy

Pas d'avancement à signaler

9.3 Dispositifs de ralentissement route de Licques

En sommeil dans l'attente du budget de réfection de l'église.

Mise en place d'un compteur de trafic et de vitesse pendant une semaine.

9.4 Réfection de l'église

L'expert M. Muller et l'entreprise Chevalier Nord repasseront pour une réunion sur site le 22 août.

Règlement du sinistre avec AXA et diagnostic global hors sinistre.

Inscription de l'église au patrimoine départemental des monuments historiques : dossier en cours.

Pose de 80 témoins et de barrières de protection autour de l'église : reste à faire.

9.5 Subventions diverses

Des demandes au titre de la DETR (Région) sont possibles. Rendez-vous sera pris avec Mme Engrand, récemment élue députée de la 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais.

9.6 Brigades vertes

Actuellement sur 7 personnes affectées 4 sont en arrêt maladie ! Ceci entraîne un retard des interventions souhaitées.

9.7 Eclairage public

Projet de remplacement des lampes par des LED et d'extension du réseau à lancer.

9.8 Photocopieurs

Une réunion de conciliation avec la société Repro-IT est programmée le 12 juillet. Notre avocat sera malencontreusement absent à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 12h20.

Fait à Clerques le 21 juillet 2022.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques

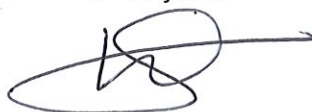


Signatures du compte rendu du 9 juillet 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire




L. DUFOUR
1^{er} Adjoint



M. SGARD
2^{ème} Adjoint



C. COURBY
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX

J. DESSEIN

D. DUBOIS



C. PARREIN



P. PIQUET

M. STRYJKOWSKI

D. LORIDAN

